



# Convention de servitude de passage

## Convention de servitude de passage entre la Commune de Pont-Château et M. Mme LEBEL Fabrice

### Entre les soussignées :

La commune de Pont-Château, dont le siège est à Pont-Château, représentée par son maire en exercice, M<sup>me</sup> Danielle CORNET, ou son représentant

ci-après dénommée : Commune de Pont-Château  
Place Dominique-David  
44160 PONT-CHÂTEAU  
CS60072

### D'une part,

Et Monsieur LEBEL FABRICE MARCEL ROBERT Né le 03/01/1977 à 56 VANNES

Madame LEBEL MARIE FRANCOISE ANNE Née TABART le 19/07/1979 à 56 VANNES

Domiciliés ensemble au 1 RUE DU ROCHER ST GUILLAUME / 44160 PONTCHATEAU

Propriétaires de la parcelle YT 894

ci-après dénommés : les propriétaires du fond servant

### D'autre part,

### APRES AVOIR EXPOSE QUE :

La présente convention a pour objet de permettre le passage des piétons et des cyclistes de manière générale de toutes personnes pratiquant une activité de promenade non motorisée, sur la parcelle décrite aux plans ci-annexés afin de relier la salle du Rocher et le parking du gymnase du Pinson.

### LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

### DEFINITION DE LA PARCELLE

Afin de créer une liaison entre la Salle du Rocher (cadastrée YT 867 et YT 505) et le parking du Pinson (cadastré YT 634 et 484) les propriétaires du fond servant, concèdent à la Commune de Pont-Château une servitude de passage réelle conventionnelle sur la parcelle lui appartenant en pleine propriété à la date de signature de la présente convention, désignée(s) ci-dessous.

Préfixe	Sectio n	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	YT	894	rue du Rocher	202 ca
Contenance totale				202 ca

## CHARGES ET CONDITIONS

La commune s'engage à prendre en charge tous les frais inhérents à rendre le chemin conforme à sa destination sans qu'il puisse être demandé au propriétaire quelque participation que ce soit. Pour sa part, la commune s'engage à ce que le déroulement des dits travaux ne cause aucun préjudice au propriétaire.

Les propriétaires du fonds servant autorisent la commune de Pont-Château, ou tout organisme mandaté par elle, à pénétrer sur sa propriété pour l'exécution des travaux nécessaires pour rendre le chemin conforme à sa destination et en assurer les travaux d'entretien.

## RESPONSABILITÉ CIVILE ET ADMINISTRATIVE

La responsabilité civile et administrative des parties et des bénéficiaires est répartie comme suit :

- la commune est responsable civilement des dommages causés aux usagers ou au propriétaire du fait des opérations de travaux publics, des mesures d'ordre public sur les espaces ouverts, de l'entretien, de la surveillance et de l'utilisation de l'ouvrage public.
- les usagers seront responsables des dommages provoqués de leur fait aux personnes et aux biens. Ils seront informés de leur responsabilité quant aux dommages résultant de l'inadaptation de leur comportement à l'état naturel des lieux.

## MESURES DE POLICE

Le chemin étant ouvert à la circulation du public, les propriétaires du fonds servant ne s'opposeront pas aux mesures de police que le Maire de la commune serait amené à prendre, dans la mesure où celles-ci ne présenteraient pas un caractère restrictif pour ses droits de propriétaire.

## INDEMNITÉ FORFAITAIRE

En contrepartie des engagements et obligations des **propriétaires du fond servant** résultant de la présente convention, La **Commune de Pont-Château** verse aux **propriétaires du fond servant**, après la signature de la présente convention, une indemnité globale, forfaitaire et définitive de servitude de : 2000 euros (deux mille €). Le Propriétaire accepte cette indemnité, comme solde de tout compte en contrepartie de l'ensemble des obligations lui incombant du fait de la présente convention et de toutes leurs éventuelles conséquences.

## INTERRUPTION ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

Les parties pourront convenir d'une modification des termes et des dispositions pratiques de la convention par avenant signé entre la commune et le propriétaire.

Fait à PONT-CHÂTEAU, le

Monsieur LEBEL Fabrice

P/le Maire,  
l'Adjoint délégué,

Madame LEBEL Marie-Françoise

Département de Loire-Atlantique  
Arrondissement de Saint-Nazaire  
**Mairie de Pont-Château**